

220C5392
FR0004050300-FS1428

11 décembre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE OPEN
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 décembre 2020, la société par actions simplifiée Syquant Capital¹ (25 avenue Kléber, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 décembre 2020, le seuil de 5% du capital de la société GROUPE OPEN et détenir 465 774 actions GROUPE OPEN représentant autant de droits de vote, soit 5,76% du capital et 4,31% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre de contrats financiers à dénouement monétaire portants sur les actions GROUPE OPEN détenus par le déclarant.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir, pour le compte desdits fonds, 257 793 actions GROUPE OPEN (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de contrats « *cash-settled CFD* » à dénouement en espèces, sans échéance prévue.

¹ Contrôlée par les sociétés SC Celandre et SC Albatros, qui ne détiennent aucun titre GROUPE OPEN par ailleurs.

² Sur la base d'un capital composé de 8 079 823 actions représentant 10 803 865 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.